



POLITIQUE DE REMUNERATION

SYNTHESE



Le Comité de Surveillance de la société de gestion a validé la politique de rémunération mise en place et s'assure de sa correcte application.

L'enveloppe globale des rémunérations variables est fixée par la société de gestion au regard de différents critères en ce compris les performances financières de la société de gestion au titre de l'année écoulée. Le montant total des rémunérations variables est déterminé en tenant compte de l'ensemble des risques.

Cette enveloppe globale est ensuite individualisée en fonction de la performance de chaque collaborateur évaluée au regard de critères quantitatifs et qualitatifs (afin de mesurer ses compétences, sa fiabilité, son autonomie et plus globalement son adéquation avec le poste occupé). Cette performance est notamment formalisée au travers l'entretien d'évaluation annuelle.

Des informations complémentaires sur la politique de rémunération mise en place par la société de gestion à son personnel peuvent être obtenues par les porteurs des fonds, sur demande, par courrier, auprès du service Compliance de la société de gestion.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez adresser votre demande à nfenard@roche-brune.com

Roche-Brune Asset Management

Société de Gestion de portefeuilles agréée par l'AMF GP 04-00000049

19, rue Vivienne – 75002 Paris – France

T. : +33 1 40 41 57 90

SAS au capital de 450 000 euros – RCS 434 015 111